

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARPENT**  
**du mardi 16 septembre 2014**

**PLAN QUINQUENNAL DE VOIRIE**

Le conseil municipal entérine à l'unanimité le plan de voirie suivant :

2015 (report 2014, voir délibération du 26 novembre 2013)

- Entrée de l'impasse Delmotte (partie enrobée)
- Rue Victor Hugo prolongée
- Rue de la place : la chaussée se soulève à chaque engorgement du réseau d'où la nécessité de traiter au préalable la question d'assainissement.

2016 – 2020

- Rue Salengro (deux plateaux surélevés)
- Cité Léo Lagrange ( numéros 10,12,14,16)
- Rue de Merbes
- Rue de Maubeuge
- Rue des 14 hectares (la chaussée dégradée entraîne le comblement du fossé et aggrave les inondations)
- Rue Albert Camus et bas de la rue Delbreil (après incorporation dans la voirie communale)

La commune s'engage à inscrire au budget le montant de sa part à charge

**PROGRAMMATION TROTTOIRS RUE DELMOTTE**

- Renouvellement de la demande de trottoirs face au No 32 (inondations fréquentes),
- Face au no 1 ter et no 3 et face au numéro 37

2

## **LOTISSEMENT PRE FLEURI**

Conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil donne pouvoir au maire pour signer avec les agences immobilières qui en feront la demande et pour vendre les parcelles au prix fixé par le conseil.

## **REFORME DES RYHTMES SCOLAIRES**

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le conseil donne son accord :

- pour créer sept postes d'intervenants sur la base de 13 euros bruts de l'heure (à raison de 1 à 2 heures par semaine de septembre à juin).
- Modifier les horaires de trois agents titulaires : passage de 28 h à 30 h / semaine pour deux agents (Sheila Deléglise et Corinne Verbrugge) et passage de 27 h 30 à 30 h pour Mme Valérie Dellou.
- Supprimer la régie « études scolaires »

## **INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le conseil vote, le taux d'indemnité au comptable du Trésor sur la base de 100 % pour la durée du mandat, ce taux pouvant supprimé ou modifié par délibération dûment motivée.

## **DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le conseil vote à l'unanimité la convention modifiée d'adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion du Nord

## **MAISONS FLEURIES**

Mme Loire propose de voter la liste des bons d'achat suivants :

- 4 bons d'achats à 70 €
- 4 bons d'achats à 50 €
- 4 bons d'achats à 40 €
- 3 bons d'achats à 30 €
- 5 bons d'achats à 20 €

Soit pour un total de 830 €

## **DEMOLITION 60 RUE DE LA REPUBLIQUE**

Mme Verplaetse, après examen des cinq propositions reçues, suggère de retenir la candidature la moins-disante, à savoir celle de l'entreprise RENARD d'Escaudain, avec sous-traitance Gabet démolition désamiantage pour un montant de 50 466 € TTC

## **CENTRALE DE CHAUFFAGE SALLE DES FETES**

Quatre entreprises ont été consultées par M Hervé Nicol sur la base du cahier des charges d'Hexa-Ingénierie.

Parmi les deux qui ont répondu, Servais et Ecotherm, le conseil décide de retenir Ecotherm, la moins disante, pour un montant de 67 070,33 ttc.

## **FOURNITURE DE GAZ**

M.Bruno Legros rappelle qu'au premier janvier 2015, les communes sortent du régime des prix réglementés et présente les offres de cinq fournisseurs ayant répondu la consultation.



M. Allain remercie M. Legros pour l'énorme travail réalisé et informe l'assemblée que, suite à sa demande, l'agglomération envisage de réaliser une commande groupée.

Sur proposition de Mme Valérie Urbain, conseillère déléguée à l'intercommunalité, le conseil décide de différer le choix du fournisseur dans l'attente de la réunion organisée dans les prochains jours à l'agglomération.

## **MOULIN / FARINE**

Le Maire expose le projet d'installer au deuxième étage du moulin, un dispositif de production de farine (moteur, bluterie, ensachage), approvisionné par des céréales locales (blé tendre, épeautre) de manière à faire du moulin un patrimoine vivant et à mettre en place un circuit-court profitable aux visiteurs mais aussi aux boulangers et crêperies intéressées du secteur.

Le Maire informe encore que ce projet fera appel à une subvention sollicitée auprès de la Fondation du Patrimoine et à plusieurs enveloppes parlementaires.

## **SUBVENTIONS**

Le conseil vote :

- une subvention de 100 € au CLIC personnes âgées pour l'efficacité de son partenariat avec les services de la mairie
- Une subvention de 350 € à la Joie de la Famille.
- Une subvention de 100 € pour l'adhésion 2014 à la Fondation du Patrimoine.
  
- Une subvention de 150 € à la société de chasse pour la campagne de destruction des corbeaux freux

5

## **TALE LOCALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

Sur proposition du maire, le maire décide de ne pas augmenter le coefficient multiplicateur de la TLCFE, aujourd'hui fixée à 8,28